



Vente VEFA prix bradé à 2 mois avant la livraison

Par **ASIANANA**, le **28/01/2017** à **19:35**

Nous avons signé une réservation de vente en Juin 2014 pour un appartement à l'époque à 201000e et prévu être livré en septembre 2016. L'appartement n'est prévu être livré qu'en mars 2017, à 2 reprises le permis de construire a dû être modifié par la mairie, plus de logements sociaux dans le programme. Nous avons signé l'acte de vente en octobre 2015 et avons obtenu les frais de notaires gratuits. Or à 2 mois de la livraison le promoteur propose les derniers appartements non vendus, d'une surface supérieure à notre appartement, à un prix bien inférieur, frais de notaires gratuits... alors que nous avons contracté un crédit à un taux bien supérieur à ceux qui se pratiquent aujourd'hui... pourriez vous nous dire si des recours sont possibles et si ce qu'ils font est légal ??